

Un an après la cession du pays à l'Angleterre, deux braves et courageux habitants de St-François, Charles Doyon et Jean Rodrigue devinrent seigneurs dans St-Georges, chacun de territoire assez étendu pour être érigé en fief. Malgré leurs efforts, accablés sous le poids des obligations qu'entraînait autrefois le titre de seigneur, et aussi parce qu'ils n'avaient pas assez d'influence pour attirer des colons dans leurs petites seigneuries, l'un, Jean Rodrigue, céda de bon gré ses droits seigneuriaux à l'honorable J.-G.-C. de Léry; et l'autre, Charles Doyon, fut dans la pénible nécessité de ne pouvoir développer sa propriété que le shérif vendit à Jonathan Eckart, un Anglais, de Québec.

En 1783, les deux seigneuries Aubert Gallion et Aubin de L'Isle appartiennent à des Anglais, excepté une partie, le fief Ste-Barbe, de 75 arpents sur deux lieues, qui passe aux mains d'un Canadien, l'honorable de Léry.

Le lecteur constatera dans les pages suivantes que ces deux seigneuries, qui couvraient un territoire de deux lieues sur quatre, ne valaient que \$265.60 le 31 juillet 1782, si on se base sur le prix (\$16.60) payé par l'honorable de Léry, à cette date, pour 21 arpents de front sur 2 lieues, c'est-à-dire pour un seizième des deux seigneuries.

A peine cent cinquante ans se sont écoulés depuis cette époque, et, le 31 décembre 1925, l'évaluation municipale de St-Georges, qui ne couvre qu'une partie des deux seigneuries, était de \$1,880,790 et sa population à la même date de 4,790 âmes. En 1782, il n'y avait peut-être pas un seul lot concédé et peu plus de trois ou quatre familles résidaient dans les deux seigneuries.

Comment expliquer cet immense développement inauguré après la résidence dans la seigneurie Aubert-Gallion du seigneur William Pozer, si ce n'est au régime seigneurial canadien qui n'avait rien en lui-même du servage du régime féodal européen. Ce dernier rendait le censitaire quasi esclave de son seigneur, tandis que le censitaire du Canada était traité en homme libre, propriétaire de sa terre et de